



Conflit Agent commercial/Mandant

Par **Mancocapac**, le **21/12/2009** à **12:32**

Bonjour,

Je suis Agent Commercial pour le compte d'un Mandant Espagnol depuis plusieurs années. Je prospecte une clientèle composée essentiellement de particuliers.

J'ai découvert il y a quelques mois que les contrats qui me sont fournis ne respectent pas la législation sur la protection du droit des consommateur:

- Absence de bulletin de rétractation
- Vente à crédit (gratuit) sans possibilité de rétractation
- Paiement avant expiration du délai de réflexion...

J'ai à plusieurs reprises informé mon Mandant de l'illégalité de nos contrats et des risques que nous encourions.

Puis je prendre ce prétexte pour mettre un terme à mon contrat d'agent au tort de mon Mandant; Et ainsi bénéficier d'une indemnité de rupture de contrat?

cordialement